

**PARTIE 8**

**Politique  
environnementale**

**1 - DIAGNOSTIC BIOM**

Keolis Drouais travaille au quotidien avec ses partenaires pour soutenir l'emploi et la qualité de vie sur son territoire.

En 2019, Keolis a missionné l'entreprise BIOM Attitude afin d'effectuer un diagnostic de son engagement en faveur du territoire et mesurer les retombées économiques, sociales et environnementales de son activité.

La performance sociétale et environnementale de Keolis Drouais est de 63 % de redistribution de son activité au profit de l'emploi, des services publics et de l'environnement :

Ainsi, lorsque Keolis Drouais facture une prestation de 1 000 euros HT, le fruit de son activité est redistribué sur le territoire à hauteur de 630 euros HT et profite ainsi à l'emploi, aux services publics et à l'environnement.

Ce diagnostic a également permis de mettre en évidence les bonnes pratiques sociales, économiques et environnementales de l'entreprise. À ce jour, Keolis Drouais a développé des actions sur 56 des 86 items retenus au titre de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Cela a permis de mettre en évidence les actions que souhaite développer Keolis Drouais afin de renforcer ses bonnes pratiques sur le plan environnemental.



Transport de  
Voyageurs

Synthèse  
de la redistribution  
au territoire **"% BIOM"**

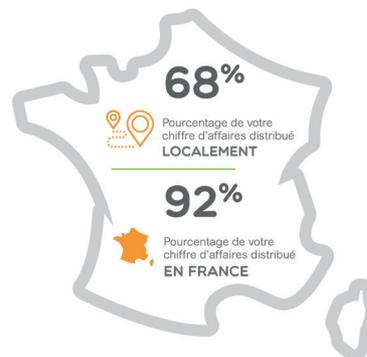
**% BIOM**

Pourcentage du chiffre d'affaires redistribué au profit du développement durable :  
**SOCIAL + ÉCONOMIQUE + ENVIRONNEMENTAL**



**% ÉCONOMIQUE**

Pourcentage du chiffre d'affaires redistribué au profit de l'économie du territoire



Parc de l'Angevinière, Bâtiment B  
15 Bd Marcel Paul - 44800 Saint-Herblain  
Tél : 02 28 24 53 79  
Mail : contact@biomwork.com - www.biomattitude.com

Données extraites de la comptabilité de l'entreprise : exercice de référence 2018

## 2 - CERTIFICATION ISO 14001

Le Groupe Keolis a déployé dès 2014 une démarche de certification ISO 14001.

Keolis Drouais s'engage à déployer la démarche de certification ISO 14001 dès 2020 pour ses activités d'exploitation du réseau de transport.

La norme ISO 14001 donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux engendrés par l'activité économique et entend conduire à une amélioration continue de la performance environnementale. C'est un référentiel qui comprend la sensibilisation du personnel, mais aussi, le traitement des demandes externes et, dans une moindre mesure, la communication externe volontaire.

La responsable QHSE du secteur Haute-Normandie, en lien étroit avec le comité de direction de Keolis Drouais, assurera la coordination, la mise en place et le contrôle du déploiement de la démarche ISO 14001. L'obtention de la certification sera facilitée par des infrastructures récentes répondant aux dernières normes environnementales.

La démarche vers la certification intégrera un processus en trois étapes qui s'étalera sur une période de 18 mois à compter de mars 2020. La première certification de Keolis Drouais sera donc prévue pour l'automne 2021.

La phase « engagement et planification » passera principalement par la réunion de lancement avec l'ensemble des acteurs, l'analyse environnementale des activités, l'analyse de la réglementation environnementale applicable, la définition de la politique environnementale de la filiale, l'établissement du plan d'actions de déploiement autour des objectifs définis.

La phase « mise en œuvre et déploiement » consistera à sensibiliser toutes les parties prenantes de l'entreprise aux enjeux environnementaux, établir la documentation du système de management de l'environnement, établir les consignes et procédures pour les opérations et activités ayant un impact fort sur l'environnement, préparer aux situations d'urgences à l'aide de fiches réflexes.

La phase « amélioration et performance » devra assurer un suivi régulier des indicateurs environnementaux, planifier les contrôles, mettre en œuvre les actions correctives et préventives des écarts, réaliser des audits internes annuels.

**Keolis Drouais s'engage à déployer la démarche de certification ISO 14001 dès 2020 pour ses activités d'exploitation du réseau de transport.** 



## 3 - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

### 3.1 - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Afin de réduire la consommation d'eau destinée au lavage des véhicules, tout en respectant les critères de propreté, Keolis Drouais utilisera un tunnel de lavage fonctionnant en quasi autonomie : 90 % d'eau de recyclage et 10 % de complément en eau du réseau.

Par ailleurs, les eaux de ruissellement des parkings sont traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau d'assainissement. En cas de déversements accidentels, outre les dispositifs réglementaires, Keolis dispose de kits anti-pollution à disposition de tout le personnel.

La station permet  
de recycler  
jusqu'à 90 %  
des eaux de lavage.



### 3.2 - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE CARBURANT

Keolis Drouais dispose de moyens concrets pour réduire sa consommation de carburant :

- ✿ la formation des conducteurs à l'éco-conduite,
- ✿ la mise en place d'un accord d'intéressement comportant un critère de diminution des consommations de carburant,
- ✿ l'achat de véhicules de service électriques,
- ✿ le renouvellement des véhicules à la norme Euro 6 et dotés de la technologie hybride pour les autobus urbains.

### 3.3 - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES

En plus du parc de véhicules, Keolis Drouais dispose d'infrastructures permettant de réduire ses consommations d'énergies :

- ✿ le centre d'exploitation est équipé d'éclairages LED à faible consommation,
- ✿ l'éclairage des espaces communs est piloté par des systèmes de détection de mouvements,
- ✿ le chauffage des locaux est produit par une pompe à chaleur réversible ; chaque pièce est équipée d'un thermostat pour optimiser les températures,

Keolis Drouais sensibilise régulièrement son personnel aux gestes en faveur des économies d'énergies.

### 3.4 - GESTION DES DÉCHETS

Keolis utilise dans ses ateliers des produits biodégradables et proscrit l'emploi de solvants organiques. Les produits dangereux sont conservés dans un local fermé.

La collecte des déchets dangereux est effectuée par des organismes agréés et leur traçabilité est assurée jusqu'à l'élimination finale. Pour le traitement de ses déchets, Keolis privilégie des prestataires lui permettant d'avoir un taux de valorisation des déchets dangereux le plus élevé possible.

Le tri sélectif est déployé sur l'ensemble du centre d'exploitation et concerne tous les salariés, quelle que soit leur activité.